

Bulletin d'inscription - Vide-greniers du 1^{er} mai 2026 à Crots

**Merci de privilégier les inscriptions par courrier
ou en dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie
Clôture des inscriptions : jeudi 23 avril 2026 18h00**

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

CP _____ Ville.....

Portable _____ Fixe _____

Mail.....@.....

Je suis : un particulier ☐ un professionnel ☐ N° d'inscription RC (Joindre copie)

Document d'identité faisant foi (obligatoire) : Carte d'Identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐

N° Délivré(e) le ____ / ____ / ____ Par

Je réserve : emplacement(s) de **2 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur** selon le tarif suivant :

- ☐ Prix **particuliers** : 10 € par emplacement
- ☐ Prix **professionnels (hors alimentaire)** : 20 € par emplacement
- ☐ Prix **professionnels (alimentaire)** : 50 € par emplacement, flèche comprise (sous réserve d'acceptation de l'AAVC)
- ☐ Prix **animation** : forfait 50 €

- ☐ Je souhaite de l'électricité au prix forfaitaire de 5.00 € (rallonge non fournie)

Je joins mon règlement de € ☐ en espèces (uniquement si inscription en mairie)
☐ en chèque à l'ordre de AAVC

Si je fais mon inscription par courrier, je joins également une enveloppe timbrée à mon adresse (en l'absence de mail) afin de recevoir mon autorisation par retour.

Observations :

.....

☐ J'ai pris connaissance du règlement 2026 (page 2)

Fait à le ____ / ____ / 2026

Signature :

Pour toute inscription par courrier, merci de retourner le dossier **COMPLET*** à :
Mairie de Crots - Vide-greniers – 1 place des Ballerins - 05200 CROTS

**L'enregistrement sera effectif uniquement si le dossier est COMPLET*

VIDE-GRENIERS DU 1^{er} MAI 2026 A CROTS

REGLEMENT 2026

- **Le déballage est autorisé entre 6h00 et 8h00.** Ne commencer, en aucun cas, avant 6h00.
- Pour des raisons de sécurité, **aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux entre 8h00 et 18h00** (sauf dérogation de l'organisateur).
- **A l'arrivée, se présenter obligatoirement à un responsable du marché** (personne ayant un badge) avec votre autorisation d'emplacement délivrée par la Mairie. Ne pas s'installer sans l'autorisation des organisateurs.
- Après avoir obtenu l'autorisation des responsables, le matériel doit être déposé à l'emplacement indiqué et, avant le déballage, il est impératif de garer le véhicule (pas plus de 2 véhicules par stand) sur les parkings signalés (en aucun cas dans les ruelles, dans la rue principale ou pouvant gêner l'accès aux habitations). L'organisateur veillera au respect du règlement et du stationnement et préviendra la Gendarmerie si nécessaire.
- **Ne seront autorisés que les participants ayant acquitté auparavant la participation**, soit 10 € par emplacement pour les particuliers, 20 € par emplacement pour les professionnels (hors alimentaire) et 50 € par emplacement (flèche comprise) pour les professionnels qui vendent de l'alimentaire.
- Les emplacements prévus sont de 2 mètres linéaires ou multiple de 2 mètres. Leur profondeur est de 2 mètres.
- **Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables** pour quelque raison que ce soit le jour du vide-greniers.
- L'organisateur demande à tous les exposants, à la fin de la manifestation, de laisser leur emplacement propre. Ramasser poubelles et articles non vendus.
- A la fin de la manifestation, la sortie des participants s'effectuera selon un sens de circulation unique : sortie direction Embrun.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant sur les lieux de la manifestation.
- Aucun animal ne sera accepté lors de la manifestation. Seuls les chiens tenus en laisse seront tolérés.
- Aucun remboursement ne sera octroyé. En cas d'annulation par l'organisateur, pour raisons météorologiques, le vide-grenier sera reporté au vendredi 8 mai 2026.

Ce règlement a pour but que le vide-greniers se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Aussi nous vous remercions de bien vouloir le respecter.

Toute l'équipe vous souhaite par avance une agréable journée à Crots.